



Licenciement inaptitude

Par **BrigitteClau**, le **26/03/2022** à **11:11**

Bonjour

j'ai reçu un recommandé par mon employeur stipulant mon inaptitude avec obstacle à tout reclassement dans un emploi par l'AIST, et la consultation du CSE, précisant que ces motifs rendent impossible mon reclassement, par contre pas de convocation indiqué pour un entretien préalable !

Je vais donc prendre rdv avec mon employeur pour cet entretien.

Puis je recevoir en main propre la notification de licenciement (la mention qui doit figurer est-elle licenciement pour inaptitude) à ce rdv ?

Et combien de temps à t-il pour me fournir tous les documents liés à cette procédure?

En vous remerciant,

Cordialement.

Brigitte

Par **miyako**, le **26/03/2022** à **15:37**

Bonjour,

Dans tous les cas, il doit y avoir une convocation à entretien préalable ,avec respect des délais.Ce n'est pas à vous de demander un entretien préalable ,mais à votre employeur de le faire.Il a 1 mois pour le faire ,si non il devra reprendre le paiement du salaire .

La lettre recommandée peut être remise directement au salarié contre décharge,mais elle doit être envoyée après l'entretien préalable au minimum 2 jours et au maximum 1 mois

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2839>

cordialement